

ÉDITION 8 NO. 2 FÉVRIER 2022

NOUVELLES DE VAL-JOLI



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

par Marie-Céline Corbeil



Bonjour à tous,

À compter du 28 février, le bureau municipal reprendra ses activités régulières, les employés en télétravail et sur rendez-vous seront de retour au bureau à plein temps.

Autre bonne nouvelle, les réunions du conseil se tiendront à la salle du conseil, avec présence du public. Le port du masque demeure obligatoire mais le passeport vaccinal n'est pas requis. Entre temps, vous êtes invités à visionner les dernières rencontres du conseil en vidéo sur le site internet de la municipalité à www.val-joli.ca sous l'onglet « la mairie ».

Le printemps approche, vous êtes probablement à planifier vos prochains travaux, n'oubliez pas de vérifier si vos travaux exigent un permis auprès de notre inspecteur en bâtiment. Simplement envoyer un courriel à urbanisme@val-joli.ca pour vérifier la conformité de votre projet et obtenir un permis. Rappelons que le fait d'ériger un bâtiment ou faire des travaux sans permis vous expose à des infractions et un risque de non-conformité à la réglementation municipale ou provinciale. Mieux vaut s'assurer de la conformité de votre projet au tout début de la planification de celui-ci.

À la prochaine!

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale

Mot du maire

Bonjour à tous,



La municipalité est à compléter le dossier la préparation d'appel d'offres et à demander les soumissions pour compléter le projet de raccordement du chemin Marcotte en aqueduc et égout. Nous espérons que les prix seront raisonnables pour finaliser ce dossier.

Après discussions avec COOPTEL la fibre optique pour les secteurs Rang 12, Rang 14 et la route 143 sud devrait être disponible au printemps. Le retard est dû à l'accès aux poteaux pour la traverse du rang 12. La réponse qu'on a eue, c'est que les fils sont trop bas à cet endroit et ils doivent être relevés.

La municipalité voudrait sensibiliser les résidents à mettre vos bacs de poubelles ou de récupération dans votre entrée de cour et non dans l'accotement. Pour les services de déneigement cela devient un problème que ce soit pour nos opérateurs ou des autres sur les routes du ministère. Merci beaucoup d'y porter attention car ça évite beaucoup de frustration

Rolland Camiré
Maire

Taxes municipales 2022

Les comptes de taxes 2022 ont été envoyés à la fin janvier. Donc, vous devriez avoir reçu celui-ci. Il est bien important d'informer la Municipalité pour tout changement d'adresse. Le premier versement est dû le vendredi 25 février 2022. Des frais d'intérêts vous seront facturés pour tout paiement fait en retard.

Voici les dates des versements :

1er versement : 25 février 2022

2e versement : 28 avril 2022

3e versement : 29 juin 2022

4e versement : 01 septembre 2022

Ponceau

Peu importe la température le citoyen est responsable de son ponceau en tout temps de l'année et particulièrement lors de la fonte printanière et de fortes pluies. Il doit s'assurer que l'eau du fossé puisse s'écouler librement à l'intérieur de son ponceau (libre de débris, de neige ou glace accumulée, de sédiments...)



Soyez vigilant

Faux-colporteur

La municipalité émet **une mise en garde** au sujet d'individus qui circulent sur le territoire de Val-Joli et veulent vérifier l'isolation, le taux d'humidité dans les maisons et offre de faire des évaluations. C'est la firme JP Cadrin est responsable de l'évaluation sur le territoire.

La municipalité recommande de pas laisser rentrer les colporteurs qui agissent sans autorisation, ni permis; vous avez droit de refuser sans préjudice.



ÉCOCENTRE

ESSAI HIVERNAL
2022

 VAL-
SAINT-
FRANÇOIS

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

- Bois
- Branches
- Briques et béton
- Carton
- Électroménager
- Matériel électronique
- Métal
- Plastique agricole
- Résidus domestiques dangereux
- Vêtements
- Verre
- Styromousse no.6
- Matelas et meubles rembourrés
- Bardeau d'asphalte trié
- Matériaux de construction non valorisables

DATES ET HEURES D'OUVERTURE

ENTRE 9 H ET 15 H

SAMEDI 29 JANVIER 2022

SAMEDI 26 FÉVRIER 2022

SAMEDI 26 MARS 2022

MATÉRIAUX REFUSÉS

- Matériel réutilisable
- Pas d'accès au réemploi
- Tubulures acéricoles
- Terre non contaminée
- Herbe et feuilles
- Béton armé
- Bloc de béton de 2pi de diamètre ou plus

INFORMATION

T. 819 845-2544 ou 819 826-6505 poste 321



666, CHEMIN KEENAN, MELBOURNE



RAPPEL IMPORTANT

Le service de prévention incendie de la Régie de Windsor, vous invite à être vigilant afin de vous permettre de profiter en toute quiétude de la chaleur et du confort que vous procure votre poêle à bois ou votre foyer.

Parce que les pompiers ont votre sécurité à cœur, ils vous rappellent que la prévention est encore un des meilleurs moyens de vous protéger et de protéger ceux que vous aimez contre les incendies ainsi que de voir à leur sécurité.



« Rappel Important »

Comment disposer de façon sécuritaire des cendres de votre système de chauffage

- **Ne gardez jamais** les cendres à l'intérieur de votre résidence ou d'un bâtiment ;
- **Sortez immédiatement** les cendres une fois le nettoyage terminé et ce même si elles sont froides ;
- Nettoyez régulièrement vos appareils de chauffage de leurs cendres et déposez-les dans **un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique bien ajusté**. Ne jamais utiliser un aspirateur pour effectuer le nettoyage de vos poêles ou foyers ;
- Par la suite, entreposez ce contenant à l'extérieur. Les cendres chaudes dégagent du **monoxyde de carbone**. C'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison, du garage (tout bâtiment) ;
- **Placez** le contenant à un minimum de **1 mètre** de toutes matières combustibles ;
- **Attendez au minimum 7 jours** avant de vider votre contenant de cendre dans votre bac à compostage. Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Malgré toutes ces précautions, assurez-vous d'avoir des avertisseurs de monoxyde de carbone fonctionnels bien positionnés à l'intérieur de votre résidence :

- ❖ Sur chacun des étages d'un bâtiment, y compris au sous-sol ;
- ❖ À l'intérieur ou à proximité des chambres ;
- ❖ Près d'une porte donnant sur un garage attenant à la maison ;
- ❖ Dans une pièce qui serait située au-dessus d'un garage attenant à la maison ;
- ❖ Pièce adjacente à un local où l'on retrouve un appareil producteur de monoxyde de carbone (logement).

Évitez d'installer les avertisseurs de monoxyde de carbone aux endroits suivants :

- À moins de 2 mètres d'un appareil à combustion ;
- À l'intérieur d'un garage ;
- À proximité d'une sortie ou d'une entrée d'air.

ATTENTION : Les avertisseurs de monoxyde de carbone possèdent une **date de péremption préprogrammée** au moment de la mise en marche initiale de l'appareil. Cette date est variable selon les compagnies (7 à 10 ans généralement), nous tenons à vous sensibiliser d'y jeter un coup d'œil et de vérifier les informations de vos appareils afin de bien connaître leur fonctionnement.



Pour toutes questions en lien avec la sécurité incendie, n'hésitez pas à contacter le service de prévention des incendies au 819-845-4678 au poste 2 ou par courriel à prevention@regieincendiewindsor.ca.



CARNAVAL VAGABOND

C'est la relâche on sort jouer dehors !

Uverton

3 MARS

Derrière l'Hôtel de Ville
151, route 143

Val-Joli

4 MARS

Au Parc municipal
531, rang 10 Sud

Ste-Anne- de-la-Rochelle

5 MARS

Parc (à côté de la salle communautaire)
201, ch. Ste-Anne Sud

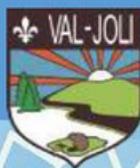
Pour enfant de 12 ans et moins accompagné d'un parent (obligatoire)

- ★ FEU DE CAMP
- ★ TROTTINETTES DES NEIGES
- ★ STRUCTURE D'IGLOO
- ★ PATINAGE ET HOCKEY
- ★ SCULPTURE SUR NEIGE
- ★ PEINTURE SUR NEIGE
- ★ SPEED STACK
- ★ HEURE DU CONTE
- ★ MUSIQUE
- ★ COLLATION ET CHOCOLAT CHAUD

Plaisir au rendez vous !



+ Jeux gonflables



+ Glissade "Crazy carpet"



Pour inscription : 819 628-0077

Date limite pour inscription : 28 février 2022

Ou cliquez sur ce lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe8IH_LcqmAuVmYNgI7ue4kMzGRgeYgXdjVCIm42OxGvH1XAg/viewform

Choisissez le moment qui vous convient : **Matin entre 10h et 12h30**

Après-midi entre 13h et 16h30

Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663

Marie-Céline Corbeil, dir., P.3, direction@val-joli.ca

Frédéric Bernier, insp., P.2, urbanisme@val-joli.ca

Josiane Perron, adj., P.1, secretariat@val-joli.ca

Pier Lacasse, resp. voirie, P.4, voirie@val-joli.ca

500, Route 249

NOUS SOMMES FERMÉS LES

MARDIS.

Val-Joli (QC) J1S 0E8

LUNDI 9H-12H, 13H-16H ET MERC.-

VEND.

Pour toutes plaintes concernant les animaux :

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.5
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Jonathan Morin

Siège 6 : Johanne Maurice



@municipalitevaljoli
@valjoliloisirs